

LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AFRICAINE ET LES MOUVEMENTS POPULAIRES APPELLENT A LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE !

Déclaration à la 5th Conférence ministérielle UA-UE sur l'agriculture, Rome - 30 juin 2023

Résumé

Les organisations de la société civile africaine et les mouvements populaires se sont réunis pour exprimer leurs préoccupations concernant l'alimentation et l'agriculture en Afrique. Nous soulignons le déséquilibre historique dans les relations entre l'Europe et l'Afrique, où les perspectives africaines sont souvent mises de côté.

Nos organisations et mouvements ont participé activement aux initiatives passées de l'UA et de l'UE, mais nous exprimons notre insatisfaction quant aux résultats, en particulier en ce qui concerne le contrôle croissant de nos systèmes alimentaires par les entreprises. Nous appelons à une réorientation des discussions entre l'Afrique et l'Europe afin de prendre véritablement en compte les perspectives africaines, notamment en ce qui concerne les systèmes alimentaires, l'agriculture, la pêche et l'utilisation des terres et de l'eau.

Notre analyse collective a abouti à quelques conclusions et recommandations importantes concernant la réalisation de la souveraineté alimentaire en Afrique. Le partenariat UA-UE doit accorder une importance centrale à une vision commune et à des engagements contraignants en faveur d'approches systémiques durables, diversifiées et fondées sur les droits pour les systèmes alimentaires africains et européens. Ces approches doivent être ancrées dans des cadres politiques démocratiques et fondés sur les droits de l'homme. Elles doivent respecter les droits des petits producteurs et des populations autochtones, consacrés par l'UNDROP (Déclaration des droits des paysans) et l'UNDRIP (Déclaration des droits des populations autochtones).

Le financement doit s'orienter vers la transition agroécologique paysanne, l'élimination progressive des intrants agricoles toxiques et la promotion d'alternatives réellement durables en matière de santé et de fertilité des sols, de biodiversité et de lutte contre les ravageurs, le tout visant en fin de compte à renforcer nos piliers de souveraineté alimentaire plutôt que d'investir dans le modèle agro-industriel mondialisé, réduisant ainsi la dépendance de l'Afrique à l'égard des importations de denrées alimentaires.

La mise en place de systèmes alimentaires durables et résistants nécessite une promotion et une amplification décisives de la production d'engrais biologiques (réduisant la dépendance à l'égard des engrais toxiques importés), des systèmes de semences gérés par les agriculteurs, des marchés territoriaux, de l'agriculture familiale et de la protection des droits des paysans en matière de semences. Nous dénonçons les OGM et la mainmise des entreprises sur nos systèmes de semences. Nous appelons à une justice commerciale qui protège nos systèmes alimentaires territoriaux contre les importations qui entraînent une perte de valeur des produits locaux.

Cette transition agroécologique offre une vision unificatrice nécessaire pour réorienter les stratégies publiques liées aux systèmes alimentaires, en offrant un moyen de construire une cohérence politique pour le développement entre les politiques sectorielles. La promotion de l'égalité des sexes, de l'inclusion et de l'intégration des jeunes dans les systèmes alimentaires territoriaux, en donnant aux femmes et aux jeunes le pouvoir d'agir en tant qu'acteurs clés de la production alimentaire, est au cœur de cette démarche.

Il est urgent de mettre un terme à l'accaparement des terres et des ressources et de protéger l'accès et le contrôle des populations africaines. Les gouvernements d'Afrique et d'Europe doivent s'attaquer aux causes structurelles des migrations et des conflits. Les approches participatives et inclusives sont essentielles à cet égard.

Nous insistons sur la nécessité d'adopter des approches inclusives et équitables qui donnent la priorité aux connaissances et aux ressources locales. Cela nécessite un engagement significatif avec les organisations

populaires et la société civile dans les processus de prise de décision. L'objectif est de mettre en place des systèmes alimentaires résilients, durables et localisés en Afrique, en donnant la priorité à la justice, à la souveraineté alimentaire et au droit à l'alimentation. En répondant aux besoins et aux préoccupations réels des populations africaines, l'Afrique peut mener la transition vers des systèmes alimentaires durables grâce à l'agroécologie paysanne.

Alors que nous célébrons l'émergence d'une vision commune entre les peuples de nos deux continents, nous exhortons les gouvernements africains et européens à prendre en charge la souveraineté alimentaire des deux continents et à œuvrer en faveur d'un avenir plus équitable, plus prospère et plus durable pour tous. Notre déclaration identifie des recommandations réalisables dans cette direction.

1. Préambule

Nous, réseaux de paysans, de pêcheurs, d'éleveurs, de travailleurs agricoles, de personnes souffrant d'insécurité alimentaire en milieu urbain et rural, de consommateurs, de peuples autochtones, de femmes, de jeunes, de communautés religieuses et de la société civile, nous sommes réunis pour échanger et discuter de la situation et des préoccupations liées à l'alimentation que nous connaissons actuellement dans nos territoires, nos pays et nos différentes régions d'Afrique.

Les relations entre l'Europe et l'Afrique ont toujours été déséquilibrées, les perspectives et préoccupations africaines étant souvent négligées dans les dialogues et la formulation des politiques. Les organisations populaires et la société civile africaines ont participé activement à de nombreuses initiatives, notamment la Task Force Afrique rurale (TFRA) de 2019, les conférences ministérielles UA-UE sur l'agriculture de 2019 et 2021, et le sixième sommet UE-UA de 2022. Nous avons exprimé nos inquiétudes quant à l'insuffisance de ces résultats pour résoudre certains des principaux problèmes auxquels l'Afrique est confrontée aujourd'hui, tels que la concentration et la prise de contrôle des systèmes alimentaires par les entreprises, qui menacent la santé environnementale et nutritionnelle de l'Afrique. À l'occasion de la cinquième conférence ministérielle UA-UE sur l'agriculture, qui se tiendra le 30 juin 2023, la société civile africaine et les organisations populaires lancent un puissant appel au changement. Nous appelons à une réorientation des discussions entre les continents afin de prendre véritablement en compte les perspectives africaines, en particulier les questions urgentes liées à l'alimentation, à l'agriculture et à l'utilisation des terres en Afrique. En tant qu'acteurs principaux de la production et de la sécurité alimentaires en Afrique, nous demandons instamment à nos gouvernements de s'engager à nos côtés pour prendre véritablement en charge la souveraineté alimentaire de notre continent.

2. Introduction

Les pays africains sont affectés par des inégalités structurelles introduites depuis la colonisation et renforcées par les politiques néolibérales. Nos pays souffrent aujourd'hui d'une dépendance à l'égard des importations alimentaires et de niveaux d'endettement insoutenables qui affectent gravement la capacité des gouvernements à mettre en place une protection sociale efficace et des mesures de développement centrées sur les populations. La pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine ont ajouté de nouveaux stress importants et exposé davantage la fragilité des chaînes d'approvisionnement mondiales. L'Afrique paie le plus lourd tribut au changement climatique qu'elle a le moins contribué à engendrer. L'extractivisme et l'accaparement des ressources par les entreprises se développent et les conflits armés se multiplient. Ces conditions sont le terreau de la frustration et du désespoir des jeunes et de leur engagement dans des voies dangereuses et illicites pour survivre. Les femmes sont particulièrement touchées, et leur fardeau est aggravé par la violence et les inégalités fondées sur le sexe.

Cette situation a mis en évidence le besoin urgent d'un changement profond vers des formes plus résilientes, durables, localisées et équitables d'approvisionnement en aliments sains et nutritifs, basées sur les principes

de justice, de droit à l'alimentation et de souveraineté alimentaire, qui valorisent le savoir-faire et les ressources locales dans les territoires et les différents pays. Les petits producteurs familiaux et les dispositifs d'approvisionnement ancrés dans les territoires sont déjà à l'origine de la majeure partie des aliments consommés en Afrique. Avec un soutien approprié, ils pourraient encore mieux nourrir les villes africaines et prendre soin des terres, des semences et de la biodiversité du continent. Les gouvernements africains sont de plus en plus nombreux à réclamer la fin de la dépendance à l'égard des importations de denrées alimentaires. Cependant, la plupart d'entre eux mettent en œuvre, dans le même temps, un programme de "modernisation" de l'agriculture africaine en concentrant les investissements dans des produits de base spécialisés destinés à l'exportation, basés sur des semences et des technologies d'entreprise qui détruisent les capacités et les possibilités de notre continent à limiter efficacement la dépendance alimentaire. Cette tendance risque d'être renforcée par les politiques et les programmes européens qui privilégient les intérêts des grandes entreprises au détriment de l'agriculture et des systèmes alimentaires africains.

La cinquième conférence ministérielle UA-UE sur l'agriculture a choisi comme thème "Systèmes alimentaires résilients et chaînes de valeur agroalimentaires durables". Selon nous, ce thème aurait pu être mieux formulé : Atteindre la souveraineté alimentaire : des systèmes agricoles et alimentaires durables, inclusifs, équitables et résilients et une consommation locale durable". Néanmoins, nous pensons que la situation actuelle pourrait être améliorée par une action appropriée dans les quatre domaines sur lesquels la Conférence se concentrera : l'investissement durable, la recherche et l'innovation, la résilience climatique et l'intégration commerciale régionale. Nous espérons et attendons que notre recommandation soit prise en compte dans les discussions et la prise de décision de la Conférence. La société civile africaine et les organisations populaires sont convaincues qu'en répondant aux véritables besoins et préoccupations des populations africaines, l'Afrique peut montrer la voie au monde dans la transition vers des systèmes alimentaires durables grâce à l'agroécologie paysanne, contribuant ainsi à construire un avenir plus équitable, plus prospère et plus durable pour tous.

3. Recommandations pour atteindre la sécurité et la souveraineté alimentaires en Afrique.

3.1 Veiller à ce qu'une alimentation et une agriculture durables, diversifiées et fondées sur les droits de l'homme occupent une place centrale dans le partenariat UA-UE.

L'agriculture familiale fournit jusqu'à 80 % de la nourriture consommée en Afrique subsaharienne, selon les chiffres de la FAO, maintient sa biodiversité et crée des emplois et de la richesse. Pourtant, les petits producteurs ne reçoivent pas le soutien dont ils ont besoin pour remplir leurs fonctions. Les gouvernements africains ne respectent pas les engagements de Malabo et le consommateur n'est pas au centre des débats. Pourtant, les systèmes alimentaires nationaux pourraient devenir le moteur central du développement économique, social et environnemental s'ils bénéficiaient d'une attention et d'un soutien adéquats.

Nous regrettons que l'alimentation, l'agriculture et les systèmes alimentaires n'aient pas été mentionnés dans la déclaration finale du 6ème Sommet UE-UA et qu'ils n'aient reçu qu'une attention marginale dans les paquets d'investissement au cœur du Partenariat, malgré l'importance de ce secteur pour l'alimentation, l'emploi, la protection sociale, la défense de la biodiversité et de l'environnement, et d'autres biens communs.

- La cinquième conférence ministérielle UA-UE sur l'agriculture et le comité ministériel de suivi UA-UE devraient prendre des mesures pour renforcer la place centrale de l'alimentation et de l'agriculture dans le partenariat UA-UE et les paquets d'investissement, en s'appuyant sur les recommandations de la présente déclaration. Une task force inclusive sur les questions liées à la souveraineté et à la sécurité alimentaires devrait être mise en place parallèlement aux dialogues d'experts UA-UE existants sur l'énergie, les infrastructures et la science, la technologie et l'innovation.

3.2 Soutenir la prise de décision politique démocratique ancrée dans le cadre des droits de l'homme.

Les droits des producteurs sont essentiels pour renforcer la résilience et l'adaptation à long terme au changement climatique. Le maintien de leurs moyens de subsistance, le développement des marchés territoriaux et la garantie de la sécurité et de la souveraineté alimentaires passent par le respect de leurs droits à participer à la prise de décision sur les politiques qui affectent leurs vies, leurs terres et leurs moyens de subsistance. Une participation transparente, inclusive et auto-organisée de la société civile - en particulier des secteurs les plus touchés - est essentielle pour garantir le fonctionnement légitime et efficace du partenariat UA-UE.

- Le partenariat UA-UE devrait respecter les cadres internationaux existants auxquels toutes les parties ont souscrit, notamment la Décennie des Nations unies pour l'agriculture familiale (FNUF), la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP) et la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales (UNDROP).
- Nous recommandons vivement la mise en œuvre du mécanisme proposé par la société civile pour l'engagement dans le partenariat UA-UE, que les OSC africaines et européennes ont élaboré à la suite du sommet UA-UE, et la promotion de cadres de consultation et de mécanismes de responsabilité impliquant les acteurs de la société civile pour le suivi des engagements publics et des mécanismes de financement visant à soutenir et à orienter le développement du secteur de l'alimentation et de l'agriculture. Veiller, dès à présent, à ce que nos organisations et mouvements participent de manière significative à la discussion et à la prise de décision sur les plans et programmes nationaux et régionaux promus par le partenariat UA-UE. Concrétiser cela, par exemple, en consacrant 30 % du travail à l'agroécologie paysanne dans le cadre d'un groupe de travail inclusif mis en place pour traiter les questions liées à la souveraineté et à la sécurité alimentaires.
- Défendre le Comité intergouvernemental multilatéral des Nations unies sur la sécurité alimentaire mondiale (CSA) contre les menaces de mainmise des entreprises sur la gouvernance alimentaire mondiale par le biais d'approches multipartites qui permettent la participation à la prise de décision politique des intérêts économiques dont le pouvoir doit être régulé.
- Soutenir le traité contraignant sur les entreprises et les droits de l'homme et abroger le règlement des différends entre investisseurs et États afin de renforcer le pouvoir de la sphère publique face à celui des entreprises.

3.3 Orienter les financements vers la transition agroécologique et réduire la dépendance de l'Afrique à l'égard des importations alimentaires.

Le modèle agricole industriel des entreprises a échoué. Il ne nous nourrit pas, mais continue de détruire l'environnement et les moyens de subsistance des petits producteurs. Pourtant, l'Union européenne ne consacre qu'un infime pourcentage de son budget agricole aux approches agroécologiques transformatrices, alors que l'essentiel des fonds soutient l'agriculture conventionnelle.

Le partenariat UA-UE devrait adopter une approche plus inclusive et équitable visant à atténuer les crises actuelles et à envisager un avenir qui résiste au changement climatique, valorise les connaissances et les pratiques indigènes, soutient l'agriculture durable et promeut la souveraineté alimentaire. L'accent est mis sur l'agroécologie, qui combine les connaissances traditionnelles et l'innovation scientifique, en tant que voie d'avenir pour des systèmes alimentaires résilients et durables en Afrique. Le partenariat UA-UE devrait chercher à réduire la dépendance de l'Afrique à l'égard des importations de denrées alimentaires en promouvant la production alimentaire agroécologique paysanne par une approche holistique aux

niveaux local, national et régional, plutôt que d'investir dans le modèle de développement agro-industriel mondialisé.

- Mettre à la disposition du public des informations complètes sur tous les programmes de financement spécifiques dans le cadre de l'initiative "Global Gateway".
- Redéfinir les politiques d'investissement de l'UE, le Global Gateway et le financement public du développement afin d'inclure un objectif de *30 % pour* le financement de la transition agroécologique. Veiller à ce que des fonds soient mis à la disposition des organisations de petits exploitants agricoles pour la sécurité/souveraineté alimentaire et l'adaptation au climat.
- Renforcer les programmes existants soutenant l'agroécologie, comme dans la région de la CEDEAO ; mettre en place un groupe de travail UA-UE sur l'agroécologie pour discuter des résultats et des défis identifiés dans les pratiques des petits producteurs africains et dans la recherche et les programmes de l'UA et de l'UE sur les approches et les pratiques agroécologiques paysannes.
- Effectuer une évaluation des impacts comparatifs en termes de sécurité/souveraineté alimentaire et de réduction de la dépendance vis-à-vis des importations de denrées alimentaires de l'utilisation de fonds publics pour soutenir les petits producteurs ou pour réduire les risques et inciter les entreprises à investir dans l'agro-industrie.
- L'UE devrait montrer la voie au sein du G20 en trouvant des moyens d'annuler la dette africaine et devrait éviter d'adopter des systèmes de financement qui l'augmentent.

3.4 Promouvoir les systèmes de semences gérés par les agriculteurs !

Les systèmes de semences paysannes font partie des droits collectifs des paysans. Ils sont une composante essentielle de l'ensemble du système alimentaire et déterminent le type d'agriculture qui sera développé, en particulier en ce qui concerne l'agroécologie paysanne. Dans le monde entier, 90 % des semences proviennent des systèmes semenciers paysans, et leur activité agricole professionnelle de sélection, de choix et de production de semences paysannes est essentielle à la résilience des communautés locales et à l'adaptation au climat. Les paysans et les petits producteurs de denrées alimentaires ont besoin d'un cadre juridique spécifique qui dépénalise l'utilisation des semences paysannes conservées à la ferme. Les agriculteurs et les paysans doivent avoir accès à des semences de qualité adaptées aux conditions locales, en mettant en place un régime proportionné et adéquat pour l'échange et/ou la commercialisation de semences appartenant à des variétés ou à des populations qui ne sont pas distinctes, uniformes et stables, et qui sont adaptées aux conditions locales et basées sur des pratiques agroécologiques paysannes. Les politiques européennes et africaines actuelles en matière de semences doivent être réformées afin d'enrayer la perte de l'agrobiodiversité au lieu de la provoquer, des cadres législatifs soutenant les systèmes de semences paysans doivent être mis en place et les politiques favorables aux entreprises inspirées des principes de l'UPOV doivent être rejetées.

- Intégrer les droits des agriculteurs sur les semences dans les politiques nationales en la matière, comme le stipule le traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ITPGRFA) (désormais reconnu par l'UNDROP).
- Décriminaliser l'utilisation des semences paysannes, des droits collectifs des agriculteurs sur les semences et de leurs systèmes de semences dans les cadres juridiques relatifs aux semences.
- Veiller à ce que les systèmes de semences paysannes soient exclus du champ d'application des règles de commercialisation des semences (commerciales).
- Soutenir l'appel à la réforme de la commercialisation des semences de l'UE afin de prévoir des règles spécifiques adaptées, y compris la diversification des offres de semences sur le marché, en fonction des besoins des paysans.
- Protéger les semences paysannes de la biopiraterie.

- Adopter et appliquer un cadre juridique qui favorise les systèmes de semences paysannes dans le patrimoine national des ressources naturelles de l'État afin de les protéger contre toute forme de brevetabilité.
- Refuser l'utilisation des OGM et de toutes les biotechnologies associées dans l'alimentation et l'agriculture ; suspendre les traités de libre-échange existants qui introduisent l'utilisation de semences homologuées utilisant la technologie CRISPR.

3.5 Éliminer progressivement les pesticides hautement dangereux et autres produits chimiques dangereux tels que les herbicides. Respecter le droit de l'homme à un environnement sain, à une alimentation saine et à un travail sûr et sain.

Les fabricants de pesticides vendent et exportent des pesticides très dangereux vers les pays en développement et les pays émergents, où les réglementations sont plus faibles et les risques plus élevés. Le soja, le riz, le maïs et le coton - tous cultivés en Afrique - sont associés à l'utilisation la plus importante de pesticides extrêmement dangereux. Les données du groupe de travail de l'OMS sur les intoxications aiguës par les pesticides font état d'environ 385 millions de cas par an.

- Éliminer progressivement les pesticides très dangereux afin de réduire de manière significative le fardeau de l'empoisonnement humain par les pesticides, comme le recommande le Conseil de la FAO dans ses directives sur les produits chimiques très dangereux à partir de 2016.
- Développer la lutte biologique intégrée contre les parasites comme alternative aux pesticides toxiques.
- Mettre fin aux doubles normes en matière d'exportation de produits phytosanitaires, comme annoncé dans la stratégie chimique de l'UE pour le développement durable à l'horizon 2020.
- Mettre en place des cadres réglementaires et des contrôles appropriés pour les produits chimiques hautement dangereux. Garantir un système de gouvernance sanitaire et phytosanitaire solide et performant au niveau du continent africain afin d'assurer un suivi rigoureux de la vente et de l'utilisation des pesticides et des produits chimiques dangereux.
- Assurer un contrôle rigoureux de la vente et de l'utilisation des pesticides et des produits chimiques dangereux, en respectant les limites maximales de résidus de pesticides.
- Soutenir l'appel à l'inclusion d'une nouvelle annexe VIII sur les produits chimiques dangereux dans la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides qui font l'objet d'un commerce international, qui implique le consentement explicite du pays importateur qui fait le commerce de produits chimiques dangereux.
- Inscrire le droit humain à un travail sûr et sain dans le droit national, comme le prévoit la convention 155 de l'OIT.
- Adopter des mesures strictes dans la directive européenne sur le devoir de diligence des entreprises en matière de développement durable afin de garantir que les entreprises basées dans l'UE respectent les droits de l'homme et l'environnement dans *tous les* pays où elles exercent leurs activités.
- Inviter les membres de la coalition pour l'agroécologie à partager et à comparer les recherches et les pratiques en matière de lutte contre les ravageurs.

3.6 Promouvoir la production d'engrais biologiques et éliminer progressivement les engrais chimiques importés.

Les engrais synthétiques sont à l'origine d'une pollution par les nitrates et sont très énergivores. Ils tuent les micro-organismes bénéfiques, s'infiltrant dans les eaux souterraines, augmentent la toxicité et

endommagent les systèmes respiratoires. Les plantes qui poussent dans des sols trop fertilisés sont carencées en éléments nutritifs. Alors que les agriculteurs luttent pour faire face à l'augmentation du prix des engrais, les neuf plus grandes entreprises d'engrais du monde réalisent des bénéfices records, multipliés par plus de quatre en 2022 par rapport à deux ans plus tôt.

- Remplacer rapidement les engrais chimiques par des intrants biologiques agroécologiques et des engrais organiques, en profitant de la pénurie actuelle d'engrais chimiques importés pour permettre aux pays africains de promouvoir la production nationale d'engrais biologiques/agroécologiques plutôt que d'accroître leur endettement en contractant des prêts pour financer la poursuite de leur dépendance à l'égard des importations d'engrais.
- Donner la priorité aux gains de productivité générés par les approches agroécologiques paysannes et par la réduction des pertes et gaspillages alimentaires.
- Reconnaître et échanger les bonnes pratiques, telles que les expériences du Malawi en matière d'agroforesterie et de cultures intercalaires, par rapport à son expérience négative en matière de subventions aux engrais synthétiques, qui se traduit par une forte dépendance à l'égard d'intrants coûteux sans gains de productivité significatifs à long terme, tout en ignorant les conditions agroécologiques locales du sol.
- Inviter les membres de la Coalition pour l'agroécologie à partager et à comparer les pratiques de gestion de la fertilité des sols et de fertilisation des cultures.

3.7 Empêcher l'accaparement des terres et des ressources et garantir l'accès et le contrôle des populations africaines.

La terre est la première ressource vitale dont dépendent les petits producteurs de denrées alimentaires, en particulier les femmes. Les systèmes alimentaires agroécologiques dépendent d'une gestion durable des terres. L'extraction des ressources et la dépossession des paysans de leurs terres favorisent les inégalités profondes dans les économies en développement. La sécurisation des terres communautaires et familiales ramènera la diversité à la terre. Les objectifs d'abandon des monocultures standardisées et uniformes, d'arrêt de la déforestation, de prévention de la dégradation des sols et de régénération des sols africains par des pratiques agroécologiques doivent guider les politiques d'investissement public afin de contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie et de la paix sociale.

- Mettre fin immédiatement au financement de projets d'acquisition de terres à grande échelle et d'investissements spéculatifs par les banques publiques de financement et de développement. Veiller à ce que l'argent des contribuables ne serve pas à l'accaparement de terres.
- Soutenir les lois foncières pour sécuriser les actifs fonciers des communautés, sur la base de l'initiative de l'UA en matière de politique foncière, des directives volontaires du CSA/FAO sur la gouvernance responsable des régimes fonciers (2012) et de la CNULD, en particulier la décision 26/COP.14.
- Respecter le droit au consentement préalable, libre et éclairé (FPIC) dans toutes les mesures de financement, conformément aux lignes directrices relatives au financement public du développement ; intégrer le FPIC dans les lois nationales et assurer un suivi efficace des mesures de mise en œuvre.
- Permettre aux communautés d'accéder à la justice en cas d'impact négatif sur les droits de l'homme ou de dommages sociaux et environnementaux causés par des entités privées ou des investissements de banques publiques de développement.
- Cesser de criminaliser les défenseurs de la terre, de l'eau, des semences et des ressources naturelles, y compris les communautés et, au contraire, les protéger.
- Réviser l'article 6 de l'Accord de Paris, dont les approches contribuent à renforcer la commercialisation des ressources naturelles, y compris des terres, au détriment des communautés.

3.8 Promouvoir les marchés territoriaux et l'agriculture familiale pour les systèmes alimentaires territoriaux.

Les marchés territoriaux, par rapport aux chaînes de valeur dirigées par l'agro-industrie, peuvent faire progresser la souveraineté alimentaire et l'inclusion économique des femmes et renforcer les économies rurales en conservant la valeur ajoutée dans les territoires. Des décisions urgentes sur les cultures, les produits de base, la transformation des aliments et les arrangements d'approvisionnement sur lesquels les pays africains se concentrent dans leurs plans d'action nationaux sont essentielles pour que les marchés encouragent l'adoption de pratiques agroécologiques et libèrent le potentiel de l'égalité des chances économiques.

- Développer des stratégies alimentaires intersectorielles cohérentes et inclusives reliant les zones urbaines et rurales avec des infrastructures pertinentes et adéquates, permettant aux producteurs africains de continuer à approvisionner les marchés territoriaux et de couvrir la plupart des besoins des populations urbaines et de l'industrie locale avec des aliments sains et nutritifs.
- Protéger efficacement les marchés alimentaires territoriaux contre les importations qui concurrencent les produits locaux et leur font perdre de la valeur.
- Promouvoir des politiques de marchés publics et des réserves alimentaires qui privilégient l'approvisionnement agroécologique local afin de garantir des régimes alimentaires sains et d'améliorer les moyens de subsistance des femmes et des petits producteurs de denrées alimentaires.
- Promouvoir l'intégration des marchés régionaux de manière à favoriser les marchés alimentaires territoriaux et les filières agroécologiques plutôt que d'améliorer l'accès des intérêts économiques européens à une zone de libre-échange des Amériques construite à la hâte.

3.9 Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Les femmes sont les principales productrices de denrées alimentaires et les acteurs clés de la sécurité alimentaire des familles en Afrique, mais elles continuent d'être victimes de discrimination en termes d'accès à la terre, au financement, à la formation et à d'autres ressources. Elles souffrent également de la violence sexiste au sein de la famille, une situation déplorable qui a été exacerbée par la pandémie de Covid 19.

- Toutes les activités et tous les investissements entrepris dans le cadre du partenariat UA-UE et toute la mise en œuvre des recommandations formulées dans la présente déclaration devraient être analysés sous l'angle de l'égalité entre les hommes et les femmes afin de s'assurer qu'ils renforcent, plutôt qu'ils n'aggravent, l'action, l'autonomisation et les moyens de subsistance des femmes.

3.10 S'attaquer aux causes structurelles des migrations et des conflits

Un "partenariat d'égal à égal" entre l'Afrique et l'Europe nécessitera une approche participative, inclusive et fondée sur les droits, qui intègre les priorités africaines en matière de libre circulation et implique la société civile et les organisations populaires dans l'ensemble du processus, depuis la conception des politiques et des programmes jusqu'à leur mise en œuvre et leur suivi.

- Reconnaître qu'il n'est pas constructif d'utiliser les fonds de la coopération européenne pour endiguer la migration vers l'Europe et que pour s'attaquer aux causes profondes de la migration, il faut remédier à l'appauvrissement des communautés rurales et des exploitations agricoles familiales, qui a privé la majorité des jeunes Africains d'une base économique et sociale suffisamment solide pour construire leur avenir.

- Lors de l'élaboration des politiques et des programmes de migration, veiller à ce que les jeunes et les organisations d'agriculteurs familiaux s'expriment en priorité, car ce sont eux qui ont le plus intérêt à offrir à leurs jeunes des moyens de subsistance valables dans leur lieu d'origine.
- Inclure le respect du *droit international humanitaire* dans les pays touchés par un conflit, étant donné le risque que l'extraction des combustibles fossiles et des matières premières soit à l'origine de conflits armés.
- La directive européenne sur le devoir de diligence des entreprises en matière de développement durable devrait spécifier que toutes les entreprises doivent procéder à un devoir de diligence sensible aux conflits, en se concentrant sur le CLIP pour les terres lorsqu'elles opèrent dans des zones à haut risque.

3.11 Assurer la cohérence des politiques de développement

L'expérience montre que le manque de cohérence entre les politiques sectorielles telles que l'agriculture, le commerce, l'énergie, l'environnement et autres peut avoir des effets dévastateurs sur les objectifs de sécurité et de souveraineté alimentaires en Europe et en Afrique, ainsi que sur les relations entre les deux régions. Le maintien de la cohérence entre les politiques sectorielles et entre les réponses à court terme aux crises et les changements transformationnels à plus long terme doit être au centre des efforts du partenariat UA-UE dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture.

La déclaration souligne la nécessité d'adopter des approches inclusives et équitables qui donnent la priorité aux connaissances et aux ressources locales. Il appelle à un engagement significatif de la société civile et des organisations populaires dans les processus de prise de décision. L'objectif est de mettre en place des systèmes alimentaires résilients, durables et localisés en Afrique, en donnant la priorité à la justice, au droit à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire.

La société civile africaine estime qu'en répondant aux besoins et aux préoccupations réels des populations africaines, l'Afrique peut mener la transition vers des systèmes alimentaires durables grâce à l'agroécologie paysanne. La déclaration exhorte les gouvernements africains à prendre en charge la souveraineté alimentaire du continent et à œuvrer en faveur d'un avenir plus équitable, plus prospère et plus durable pour tous.

###

Cette déclaration a été préparée par un groupe de travail composé d'organisations de la société civile africaine :

- Alliance for Food Sovereignty in Africa (AFSA)
- Biodiversity and Biosafety Kenya (BIBA Kenya)
- CSIPM Africa Popular Consultation Group
- Convergence Globale des Luttés pour la Terre et l'Eau en Afrique de l'Ouest (CGLTE-AO)
- East & Southern Africa Small-scale Farmers Forum (ESAFF)
- Habitat International Coalition (HIC)
- Institut Panafricain pour la Citoyenneté, les Consommateurs et le Développement (CICODEV Africa)
- L'Institut de recherche et de promotion des alternatives en développement (IRPAD)

- La Via Campesina Southern and Eastern Africa (LVC SEA)
- Plateforme Regionale des Organisations Paysannes d'Afrique Centrale (PROPAC)
- Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA)

ORGANISATIONS QUI SOUTIENNENT CETTE DÉCLARATION

(Reçus jusqu'à présent)

1. Abotokio Slow Food Beekeeping Community North Ogun State Nigeria
2. ACT Alliance Ethiopia Forum
3. Actionaid Zambia
4. Advocacy Coalition for Sustainable Agriculture - ACSA
5. AFRONET
6. Agrobiashara
7. Alliance for Action on Pesticide in Nigeria (AAPN)
8. Alliance pour la Nutrition au Togo
9. Animal Protection Organization of Nigeria
10. Association des Maraîchers de la Patte d'Oie Dakar /Sénégal
11. Association ECO-IMPACT
12. Association pour la Conservation et la Protection des Écosystèmes des Lacs et l'Agriculture Durable
13. Association pour la Sauvegarde et la Promotion des Jeunes
14. ASSOCIATION SONGTAABA POUR LE DÉVELOPPEMENT ASTD
15. Association YELEMANI pour la promotion de la Souveraineté Alimentaire
16. AWFISHNET
17. Banlieues Du Monde Mauritanie
18. Beekeeping for Life Women Slow Food Community South Ogun State Nigeria
19. Biowatch South Africa
20. Bokamoso Youth Cooperative Society Limited
21. Broederlijk Delen Burkina Faso
22. CAPACITY FOUNDATION
23. Caritas Africa
24. Caritas Ghana
25. Centre for Minority Rights Development (CEMIRIDE)
26. Christian Council of Lesotho (CCL)
27. Christian Council of Nigeria
28. Climate Change Africa Opportunities (CCAO)
29. Coalition of Pastoralist Civil Society Organisations (COPACSO)
30. Coalition pour la Protection du Patrimoine Génétique Africain (COPAGEN)
31. COASP-Mali
32. Communist Party of Kenya
33. Community Technology Development Trust (CTDT)
34. Congress of Nations and States
35. Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR), Sénégal
36. Consumer Centre (CONSENT)
37. CSIPM Africa Popular Consultation Group

38. DJEKAFFO (Bafoulabe)
39. EAC THINK TANK ASSOCIATION
40. East Africa Climate Change Network
41. ECOCITY
42. Ecophysiologie Vegetale UJKZ
43. Effective IPM Association
44. Enda Pronat
45. Experta Togo Agro
46. FECCIWA
47. Fédération Agroécologique du Bénin (FAEB)
48. Fédération des coopératives maraîchères du Niger
49. FEDERATION NATIONALE DU SECTEUR AGRICOLE
50. FENAB
51. FIAN Germany
52. Food Sovereignty Ghana
53. Galken Regen Marigat Permaculture Centre
54. GBIACK
55. GIPS/WAR Senegal
56. Green jewel
57. Green Scenery Sierra Leone
58. Groupe de Réflexion et d'Action contre la Pauvreté et l'Exclusion Sociale (GRAPES)
59. Groupe d'études, d'informations et de Plaidoyer sur le Climat(GEIP-C)
60. Guinée Développement Durable
61. Guinée Développement Durable
62. Haki Nawiri Afrika
63. Harbu Microfinance Institution S.Co.
64. Health of Mother Earth Foundation South Sudan
65. Heinrich Boell Foundation, Nairobi
66. HRWA
67. IEDR Togo
68. INADES FORMATION BURKINA
69. Inades Formation Kenya
70. Initiatives et Développement (I&D)
71. IRPAD
72. Jardin d'Hambe
73. JINUKUN
74. Journalistes Togolais pour l'Agriculture et le Développement (JTAD)
75. Kene Conseils
76. Kenya Land Alliance
77. Kenya Organic Agriculture Network
78. Kenya Peasants League
79. Kenya Small Scale Farmers Forum
80. Ketu Indigenous Peoples Network, Abotokio
81. Maendeleo Endelevu Action Program (MEAP)
82. Mathare Social Justice Centre-Kenya

83. Mazingira Institute
84. Mouvement Sénégalais pour le Développement (MSD)
85. Mtandao wa Vikundi vya Wakulima na Wafugaji mkoa wa Kilimanjaro - MVIWAKI
86. Network for Ecofarming in Africa
87. Ngaatho Community Foundation
88. NGO DÉBORAH
89. ONG ADIG
90. ONG Gabon Environnement
91. ONG Tourism and Local Development (TOLD-Niger)
92. Participatory Ecological Landuse Management (PELUM) Association
93. PELUM KENYA
94. Phawu Rural AgriPak
95. PILIER AUX FEMMES VULNERABLES ACTIVES - PIFEVA
96. Plateforme souveraineté alimentaire (PSA)
97. PROPAC
98. RAPDA Sénégal
99. Regional Episcopal Conference of Francophone West Africa (RECOWA/CERAO)
100. Regional Schools and Colleges Permaculture Programme
101. ReScope
102. Réseau des Acteurs du Développement Durable (RADD)
103. Réseau National des Acteurs de l'Agroécologie du Togo (RéNAAT)
104. Resources Oriented Development Initiatives (RODI Kenya)
105. Ripple Heights Development Initiative
106. Rural Women's Assembly (RWA)
107. Safe Food and Feed Foundation
108. Sandveld Local Development Agency
109. Santé et Action Globale
110. Schools & Colleges Permaculture Programme (SCOPE) Kenya
111. Scouts du Sénégal
112. SeedChange
113. Siyakholwa Development Foundation
114. Slow Food Kenya
115. Society for International Development
116. SOL, Alternatives Agroécologiques et Solidaires
117. Southern African Faith Communities Environment Institute
118. STRATEGIES FOR AGRO-PASTORALISTS DEVELOPMENT
119. Support for Women in Agriculture and Environment
120. Support for Women in Agriculture and Environment (SWAGEN)
121. Surplus People Project
122. Tereo
123. The Gender Hub
124. The Organic Movement
125. Trans Community Organization
126. Women Environs in Zambia
127. Women Political Alliance

128. World Animal Protection
129. World March of Women
130. Yafsap-Afya Movement
131. Youth Liberation Exodus - Uganda
132. Zambia Alliance for Agroecology and Biodiversity (ZAAB)
133. Zimbabwe People's Land Rights Movement
134. Zimbabwe Smallholder Organic Farmers Forum (ZIMSOFF)